

matiques à relever, une partie de cette commande sera peut-être livrée cette année. Nous avons inséré ce crédit supplémentaire pour le cas où la livraison en serait faite cette année.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Cela a-t-il un rapport quelconque avec votre trieuse électronique?

L'hon. M. Lapointe: Aucun.

(Le crédit est adopté.)

Société Radio-Canada—

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

54. Pour pourvoir aux besoins du service de la radiodiffusion sonore (à concurrence du montant jusqu'ici autorisé par le c. 32, S.R.), \$6,250,000.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Low: Je regrette, monsieur le président, mais je ne veux laisser passer ce crédit sans autres observations. La dernière fois que ces crédits nous ont été soumis, soit le 28 juillet, je crois, je n'avais pas fini ce que j'avais à dire parce que le temps a joué contre moi. J'ai dû avoir été trop lent.

Je disais alors, monsieur le président, que le Gouvernement a eu à l'égard de Radio-Canada une politique des plus contradictoires, que ni la raison ni la logique ne peuvent expliquer. Le Gouvernement devrait examiner plus attentivement cette politique afin de savoir s'il n'y aurait pas lieu de la réviser pour en faire la sorte de politique qu'on peut attendre d'un pays dit de libre entreprise.

Grâce à cette politique, le Gouvernement s'est donné le droit de radiodiffuser et d'exploiter des stations de radiodiffusion tout en refusant à tout autre gouvernement du Canada le droit d'en faire autant, quelque raison qu'il ait pu alléguer. La sortie du ministre, lorsque j'ai parlé des demandes répétées de permis commercial du poste CKUA d'Edmonton, m'a bien étonné. Le ministre a soudain jeté dans la conversation la question figurant à la page 6875 du *hansard* du 28 juillet 1956 et dont voici les termes:

Pendant combien de temps a-t-elle été utilisée pour des émissions politiques?

Je crois que j'ai dit alors, monsieur le président, que cette déclaration révélait le pot aux roses car depuis fort longtemps, depuis 1941 pour tout dire, le ministre s'en était tenu à l'unique réponse selon laquelle la raison qui avait fait refuser un permis d'exploitation commerciale à la station de radio CKUA d'Edmonton, afin de lui permettre d'augmenter sa puissance et de rendre plus de services dans le domaine de l'instruction en Alberta, était qu'il n'y avait pas de place pour une autre station dans la ville d'Edmonton.

[L'hon. M. Lapointe.]

J'ai attiré l'attention du ministre sur le fait que depuis 1947, date de la dernière demande d'un permis d'exploitation commerciale, présentée par le gouvernement de l'Alberta au nom de CKUA, la station de l'université, on avait accordé des permis à deux nouvelles stations dans la ville d'Edmonton; c'est alors qu'il nous a sorti son: "Pendant combien de temps a-t-elle été utilisée pour des émissions politiques?", montrant ainsi que ce que le ministre et ses collègues avaient toujours eu à l'esprit était la crainte qu'en accordant un permis d'exploitation commerciale à CKUA ils mettraient en danger la longévité du Gouvernement actuel ou du parti libéral, parce qu'ils avaient peur que le gouvernement de l'Alberta ne s'en serve pour faire des émissions politiques.

Rien d'aussi déraisonnable n'a été dit à la Chambre depuis longtemps. Le ministre sait fort bien que si les membres du gouvernement de l'Alberta voulaient utiliser CKUA pour des émissions politiques, ils n'auraient pas demandé de permis d'exploitation commerciale à Radio-Canada. Il le sait aussi bien qu'il sait qu'il siège ici. Mais il a utilisé ce fait comme une calomnie, pour jeter le ridicule sur l'affaire, signalant que si Radio-Canada n'a pas accordé à CKUA un permis d'exploitation commerciale, c'est parce qu'il servirait à des émissions politiques. Cela indique le niveau auquel l'esprit du ministre s'est tenu à ce sujet depuis que la demande a d'abord été présentée par le service de téléphone du gouvernement d'Alberta en 1941.

Je déclare au ministre et à Radio-Canada que leur initiative en l'occurrence a été répréhensible et ne peut être justifiée par aucun effort d'imagination. De plus, elle signale la vérité de ce que je dis en affirmant que la ligne de conduite du Gouvernement au sujet de Radio-Canada est fort contradictoire.

Il y a un autre point que je voulais mentionner à l'égard des activités de Radio-Canada; je veux le traiter en posant des questions au ministre relativement à certaines des émissions qu'a diffusées Radio-Canada. Je voulais, en premier lieu, demander au ministre s'il savait qu'une intense guerre idéologique se livre actuellement, qu'elle se poursuit autour de nous depuis un bon bout de temps déjà et qu'elle est faite surtout par ceux qui se sont consacrés à la tâche d'imposer le communisme aux peuples de la terre, y compris ceux que nous avons au Canada, par la force au besoin, mais probablement et de préférence grâce à des méthodes idéologiques et à des méthodes de propagande. Je voulais connaître la réponse du ministre sur ce point. Est-il au courant de la guerre idéologique où nous sommes engagés? S'il préfère ne pas répondre maintenant, s'il aime attendre, je